

Commission de l'Enseignement supérieur du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

---

28 NOVEMBRE 2012

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Affectation du budget prévu par le gouvernement pour les filières impactées par l'afflux d'étudiants non-résidents » . . . . .	3
1.2	Question de M. Benoît Langendries à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Logement étudiant» . . . . .	3
1.3	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Mise à disposition de logements publics auprès des universités» . . . . .	3
1.4	Question de M. Marc Elsen à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « L'évolution de la situation à la Haute École Albert Jacquard » . . . . .	5
1.5	Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « L'issue des procédures en cours à la Haute École Albert Jacquard » . . . . .	5
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « La situation problématique vécue à la Haute École Albert Jacquard » . . . . .	5
1.7	Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Passerelles entre hautes écoles et universités » . . . . .	8
1.8	Question de Mme Zakia Khattabi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Suivi de la réforme des allocations des études » . . . . .	9
1.9	Question de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Financement différencié » . . . . .	10
1.10	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Voyage 'économique' en Australie » . . . . .	11
1.11	Question de Mme Olga Zrihen à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Interactions entre marché du travail et universités » . . . . .	12
1.12	Question de Mme Malika Sonnet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Situation des étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration étudiant » . . . . .	13
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>14</b>

Présidence de M. Benoît Langendries, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 9 h 20.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Affectation du budget prévu par le gouvernement pour les filières impactées par l'afflux d'étudiants non-résidents »

M. Stéphane Hazée (ECOLO). – Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, lors de notre débat consacré aux filières touchées par l'afflux massif d'étudiants non-résidents, nous évoquions le soutien financier exceptionnel de trois cent mille euros dégagé par le gouvernement en faveur des établissements concernés. Je vous adressais ensuite une question écrite à ce sujet. L'absence de réponse bien au-delà du délai réglementaire me pousse à vous poser à nouveau mes questions, oralement cette fois.

À quoi ces moyens sont-ils destinés ? Quelles sont les mesures prises par le gouvernement et par vous-même pour répartir ces moyens ? Puisque le nombre d'étudiants affecte les conditions de travail des membres du personnel, les établissements concernés sont-ils tenus de les utiliser pour renforcer effectivement le personnel et l'encadrement ? Si aucun critère n'a été formulé, revient-il aux établissements d'affecter les nouveaux moyens à ces filières ou de s'en servir pour leur politique générale ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Monsieur Hazée, je vous prie d'excuser le retard pour la réponse à votre question, ce qui vous a contraint à la poser à nouveau, oralement cette fois.

La fluctuation du nombre d'étudiants servira de critère pour la répartition des fonds entre les hautes écoles. Nous leur avons demandé de renforcer les moyens consacrés au premier baccalauréat pour lequel nous avons dégagé ces subsides. Les commissaires du gouvernement vérifieront la bonne utilisation des montants. Je pense cependant que les hautes écoles elles-mêmes se rendent compte qu'ils sont destinés au renforcement de l'accueil sur les plans matériel et pédagogique.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). – Votre réponse correspond parfaitement à l'esprit dans lequel ces moyens ont été demandés. Nous savons tous que ce ballon d'oxygène n'est pas le nœud du problème. L'essentiel est la préparation du dossier en vue de l'examen par notre commission, dans les prochains mois, d'un projet de décret relatif à la régulation de l'arrivée d'étudiants non-résidents dans ces filières, comme cela a déjà été fait pour d'autres.

(M. Jacques Brotchi, vice-président, prend la présidence de la séance.)

### 1.2 Question de M. Benoît Langendries à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Logement étudiant »

### 1.3 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Mise à disposition de logements publics auprès des universités »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Benoît Langendries (cdH). – Le 12 novembre dernier, le conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles, sur proposition des représentants des étudiants de l'Université, a approuvé une motion demandant aux pouvoirs publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale de remédier à la pénurie des logements étudiants.

Concrètement, les étudiants revendiquent des logements financés par les pouvoirs publics. Par extension, ils dénoncent l'augmentation des coûts indirects des études en raison de la reprise par le secteur privé de la gestion et de la fourniture de services qui étaient auparavant purement publics.

En conclusion, les étudiants demandent aux pouvoirs publics de se porter garants de prêts bancaires au profit des établissements d'enseignement supérieur qui pourraient ainsi construire des logements dont ils seraient propriétaires et assumeraient la gestion. Les prêts seraient remboursés grâce aux loyers perçus.

Monsieur le ministre, comme le logement est une compétence régionale explicite, votre champ d'action est par définition restreint. Mais la Fédération Wallonie-Bruxelles est à la croisée des chemins en tant que pouvoir subventionnant et/ou organisant l'enseignement supérieur. L'impact de son action indirecte est donc loin d'être négligeable sur

la politique sociale des établissements.

Comme il a été signalé lors de la dernière séance plénière, le logement est une charge budgétaire considérable dans le coût des études. Pour une famille qui compte plusieurs enfants dans le supérieur, la location de plusieurs kots se révèle souvent un obstacle bien difficile à surmonter.

Le pouvoir politique a un rôle crucial à jouer dans le logement public en garantissant une offre suffisante et de qualité. La déclaration de politique communautaire prévoit que le gouvernement mettra en œuvre une négociation avec le gouvernement fédéral en vue d'une législation relative au logement étudiant. Il s'agit à mon sens de la possibilité d'une déduction fiscale pour les frais de déplacement domicile/campus universitaire. La déclaration de politique communautaire prévoit également une réflexion avec les Régions et les pouvoirs locaux sur le logement étudiant en vue d'une régulation des prix dans les bassins où la pression immobilière est particulièrement forte.

Pouvons-nous faire ensemble le point sur les actions entreprises par votre cabinet, sur le travail mené en collaboration avec les ministres régionaux bruxellois et wallons, sur vos éventuels contacts avec les pouvoirs locaux compétents en matière de sécurité et de salubrité ainsi que sur vos contacts avec les établissements d'enseignement supérieur? Avez-vous eu l'occasion de répondre au nom du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au conseil d'administration de l'ULB et si oui, dans quel sens?

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – En lisant attentivement le rapport d'activité de 2011 du Conseil interuniversitaire de la Communauté française, j'ai appris qu'une réflexion avait été engagée sur l'accessibilité des logements étudiants comme vecteur de démocratisation. Une des pistes proposées est la mise à disposition de bâtiments appartenant au secteur public et qui seraient gérés par les universités. Les associations des étudiants ont été consultées et un cadastre précis des logements universitaires aurait été établi. Aujourd'hui, chacun connaît la lourde charge que représente pour les étudiants la location d'un kot pendant l'année académique. En outre, il leur est difficile de trouver un logement proche de leur université.

Monsieur le ministre, qu'en est-il de ce projet? Le cadastre a-t-il été réalisé? Quelles seraient les conditions liées à la gestion de ces logements par les universités? Des projets-pilotes ont-ils vu le jour?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – La ques-

tion du logement étudiant revêt une grande importance dans la mesure où le coût de ce type de logement peut être un frein à l'accès à l'enseignement supérieur en général et, dans le cas qui nous occupe plus spécialement, à l'enseignement universitaire.

Depuis que j'ai lancé la réflexion, certaines choses ont déjà été entreprises. Il est vrai que les situations sont relativement différentes d'une sous-région à l'autre. Dans certaines d'entre elles, on trouve, à côté d'institutions de qualité, du logement relativement bon marché alors qu'il n'existe aucune solution dans d'autres.

La question relève non seulement de la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi de la responsabilité collective. Ainsi, des institutions font parfois des choix de politique immobilière, des Villes peuvent prendre et prennent parfois des initiatives, tout comme la Région de Bruxelles-Capitale ou la Région wallonne dans la mesure où la politique du logement est de leurs compétences.

Dans le cas spécifique de la Wallonie, le ministre Nollet a pris lui-même l'initiative de charger l'ULg de lui remettre un rapport sur l'adéquation – ou plutôt l'inadéquation – entre l'offre et la demande de logements étudiants, qualifiés régulièrement de kots bien que le problème ne se limite pas à ces derniers. Il est probable qu'à la lecture de ce rapport, nous déciderons de créer une agence immobilière pour le logement étudiant. L'absence de transparence du volume de logements destinés aux étudiants est frappante. À nouveau, selon les sous-régions, que ce soit à Bruxelles, à Mons, à Tournai, à Charleroi, à Namur ou ailleurs, les difficultés ne sont pas nécessairement les mêmes. Nous avons constaté que les universités et les hautes écoles n'avaient pas elles-mêmes une perception globale de la situation dans leur hinterland.

Il convient aussi d'opérer une distinction entre le nombre de logements destinés à des étudiants et leur niveau de qualité. On peut trouver dans certaines sous-régions un nombre important de logements de qualité médiocre et, inversement, un nombre limité de logements, mais de qualité supérieure, ce qui génère alors une pression à la hausse sur les prix.

Il ne faut donc pas se contenter de prévoir des kots pour les hauts revenus. Il existe de très nombreux projets pour des étudiants dont les parents disposent de moyens relativement importants. Nous devons donc nous intéresser particulièrement à la mise sur le marché de kots de qualité et non pas simplement de maisons divisées dans des conditions parfois inacceptables, ce qui revient

à exploiter les étudiants en raison de leur précarité financière.

Même si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de moyens directs pour intervenir, il lui appartient de travailler à l'amélioration de l'offre. Par ailleurs, les institutions elles-mêmes, et parmi elles davantage les universités que les hautes écoles, disposent de libertés financières qui devraient guider leurs politiques dans ce sens, en collaboration avec les villes et les deux Régions concernées.

Le conseil d'administration de l'ULB ne m'a pas encore présenté de résolution. Il est toutefois prévu que je rencontre ses représentants avec le secrétaire d'État Doukheridis en charge du Logement à la Région de Bruxelles-Capitale.

**M. Benoît Langendries (cdH).** – Je remercie le ministre pour ses éclaircissements. L'étude que nous avons analysée en commission du Logement de la Région wallonne mentionne effectivement des disparités entre les zones.

Pour résoudre le problème, plusieurs pistes sont possibles. Se passer du secteur privé pour atteindre un volume suffisant de logements s'avère difficile, mais se passer du secteur public ne serait pas plus opportun. En effet, nous sommes les garants de la qualité du logement et de son accessibilité aux étudiants économiquement fragilisés.

Il faudrait activer des leviers au niveau fédéral pour assouplir la pression sur les moyens des familles.

Tous les niveaux de pouvoir doivent donc être mobilisés dans cette aventure. On n'y arrivera pas en se concentrant sur un seul site. Les solutions à trouver diffèrent selon les zones. La création d'une agence immobilière étudiante serait ainsi une piste intéressante, notamment à Namur.

Les circonstances appellent un bilan étant donné que les étudiants et les universités elles-mêmes reviennent à la charge sur cette problématique. En outre, si les Régions sont chargées de cette compétence, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut donner une impulsion particulière à ce processus. Je compte donc sur le ministre pour rappeler à ses homologues régionaux la nécessité d'augmenter le volume, la qualité, notamment sur le plan de la consommation énergétique, des futurs logements étudiants.

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le ministre, vos réponses sont intéressantes.

Il est vrai que la situation du logement étudiant manque de transparence. La création d'un

cadastre devrait répondre à ce problème.

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait peut-être mettre en œuvre un cahier des charges propre à établir une base de réflexion sur l'accessibilité au logement étudiant.

Que ce soit grâce à des kots privés ou à des logements étudiants publics, tous les étudiants doivent disposer d'un logement de qualité. Il est de notre responsabilité d'y veiller.

Le cadastre demandé par le ministre Nollet a-t-il été réalisé dans toutes les sous-régions de Wallonie ou en est-on encore aux prémices? Vous ne m'avez pas répondu sur ce point.

*(M. Benoît Langendries, président, reprend la présidence de la séance.)*

**1.4 Question de M. Marc Elsen à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « L'évolution de la situation à la Haute École Albert Jacquard »**

**1.5 Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « L'issue des procédures en cours à la Haute École Albert Jacquard »**

**1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « La situation problématique vécue à la Haute École Albert Jacquard »**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions. *(Assentiment)*

**M. Marc Elsen (cdH).** – Nous sommes nombreux à avoir regardé sur la RTBF les journaux de 13 h et de 19 h 30 du vendredi 9 novembre qui évoquaient la situation de la Haute École Albert Jacquard.

J'y ai entendu les propos de M. Benozzi et les accusations d'une personne anonyme. Nous touchons doucement le fond dans ce dossier... Je suis resté stupéfait de ce que j'ai vu et entendu et je me dis tout simplement : « Quel désastre pour l'image de cette belle haute école qui, pourtant, possède de nombreux atouts en termes de qualité de formation ! Elle ne le mérite vraiment pas. »

J'ai donc l'occasion de vous interroger, une fois encore, sur le dossier de la Haute École Albert Jacquard en espérant, très sincèrement, que l'on en finisse rapidement avec cette véritable saga.

Comprenez-moi bien, je ne souhaite nullement exacerber la tension générée par une telle situation et sa médiatisation ni pratiquer une quelconque forme de harcèlement, mais vous conviendrez qu'il est urgent de mettre un point final à cette affaire qui ne sert personne et nuit à l'image de l'établissement.

Monsieur le ministre, lors d'une précédente séance de commission, vous nous disiez attendre des éléments complémentaires de votre administration sur la situation de cette haute école. Manifestement, et je le regrette, il semble qu'ils soient désormais accessibles, puisque même la presse en a obtenu certains...

Pouvez-vous nous en dire davantage ? Quels sont les constats de votre administration ? Quelles sont les modifications ou les améliorations préconisées pour optimiser la gestion de la haute école ?

Des fautes de gestion sont-elles avérées ?

Avez-vous auditionné le comité d'accompagnement qui a visité l'établissement ?

Où en est la procédure judiciaire ? Avez-vous été informé des poursuites en cours ?

En résumé, pouvez-vous faire le point avec nous sur la situation et nous informer des sanctions qui pourraient être prises si des fautes étaient démontrées ?

Quelles garanties peuvent être apportées au processus de gestion de l'établissement ?

**M. Stéphane Hazée (ECOLO).** – Lors de précédentes réunions, nous avons déjà évoqué la situation de la Haute École Albert Jacquard. Monsieur le ministre, les faits graves qui ont fait l'objet d'un rapport de l'administration nous ont incités à vous interpeller sur le suivi de la procédure. Actuellement l'agitation médiatique autour de cette affaire s'amplifie et cela porte préjudice à l'établissement.

Lors de notre dernier échange du 9 octobre, vous nous informiez d'abord que la procédure administrative destinée à vérifier les éléments rapportés par votre administration – et dont la teneur est connue – était toujours en cours. Cette démarche devait se terminer à la mi-octobre.

Vous nous avez également dit à l'époque que la Fédération Wallonie-Bruxelles se constituait partie civile afin d'avoir accès aux pièces du dossier mais qu'elle n'avait pas encore eu accès à la comptabilité de l'asbl constituée en marge de la haute école pour assumer différents services et sur laquelle planaient certains doutes.

Enfin, vous nous aviez signalé que la mission

du comité d'accompagnement chargé de modifier certaines procédures problématiques de l'établissement n'était pas encore achevée.

Je souhaiterais connaître l'issue de la procédure administrative visant à attester ou non les faits mentionnés dans le premier rapport de l'administration. Depuis un second rapport a été finalisé. Pouvez-vous confirmer ou infirmer les faits révélés par la presse sur la base de ces documents ?

Concernant le litige impliquant l'asbl « Jacquard Productions », la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est-elle bel et bien constituée partie civile ? L'administration a-t-elle eu accès aux comptes de l'asbl ? Vos services ont-ils interrogé les autres membres ou administrateurs de l'association ? Poursuit-elle ses activités et dans quel cadre ?

Disposez-vous des informations nécessaires pour prendre les bonnes décisions en matière de mesures d'ordre ou disciplinaires dans l'établissement ? Si oui, sous quelle forme les envisagez-vous ?

Concernant la vie de cette haute école dont la qualité des formations reste hors de cause, quelles ont été les actions du comité d'accompagnement formé par votre administration ? Ce comité a-t-il pris l'initiative de changements ou constaté des changements dans la gestion de l'institution ?

Enfin, suite à la démission du directeur-président de sa fonction de directeur de la catégorie technique, la tenue imminente d'élections a été annoncée. Il est impératif que ce scrutin ait lieu dans un contexte d'apaisement et d'équité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, certains membres du personnel reçoivent des menaces visant leur emploi ou des tentatives d'intimidation. Des initiatives ont-elles été – ou seront-elles – prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir l'apaisement afin que l'élection du directeur se tienne dans des conditions satisfaisantes ?

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je soutiens les affirmations de mes collègues. Majorité comme opposition nous sommes d'accord sur le dossier. Mais après avoir analysé le problème, il est temps que l'action prenne le pas !

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer votre position dans cette affaire et les mesures que vous comptez prendre ? Jusqu'ici vous vous êtes montré prudent, ce qui était la bonne attitude. Ce délai vous a permis de rassembler les éléments et de vous documenter.

Nous savons aujourd'hui que vous avez reçu ces rapports et que vous disposez des éléments sus-

ceptibles de vous permettre de prendre une décision dans ce dossier. Tout le monde reconnaît la qualité de cette haute école. Il serait donc regrettable que sa bonne réputation soit ternie parce que les décisions tardent.

J'aimerais connaître les mesures retenues pour assainir la gestion de la Haute École Albert Jacquard et pour écarter les membres du personnel « indéliçables ».

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Messieurs, comme vous le savez, cette situation est navrante pour l'établissement. Tout ce tumulte ne lui est évidemment pas favorable. Depuis le dépôt du rapport du comité d'accompagnement, les mesures utiles ont été prises pour éviter les flux financiers incontrôlables.

Certains éléments du passé sont évidemment troublants puisque, apparemment, des montants ont transité par le compte du président.

Monsieur Hazée, l'asbl est en effet extérieure à la haute école et échappe donc à notre juridiction. Il n'en reste pas moins que des montants ont transité sans raison du compte de l'asbl vers celui du directeur-président, M. Benozzi. C'est très interpellant.

Nous ne disposons pas des documents comptables de l'asbl parce que certains ont disparu. Une plainte pour vol a d'ailleurs été déposée.

Sur la base des éléments qui m'ont été communiqués, j'ai néanmoins considéré qu'il était indispensable d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre de M. Benozzi. Toutefois, conformément à l'article 63 du décret du 24 juillet 1997, fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, cette procédure doit être immédiatement suspendue suite à l'action au pénal. J'espère que cette dernière aboutira rapidement. J'ai donc chargé mon administration de prendre contact avec notre conseil et d'insister pour que cette affaire soit réglée dans les plus brefs délais.

La présomption d'innocence qui est la base de notre système de droit pénal doit être respectée. Cependant, j'aurais souhaité lancer une procédure disciplinaire en raison de certains éléments relevés par l'administration. En ce qui concerne les mesures d'ordre, nos juristes nous ont fait savoir qu'en l'état elles avaient peu de chances d'être acceptées par le Conseil d'État.

**M. Marc Elsen** (cdH). – Monsieur le ministre,

dans cette affaire, nous avons l'impression de tourner en rond.

Comme nous sommes bloqués par la procédure pénale, je ne peux que vous inviter à solliciter vos conseils pour trouver une solution le plus rapidement possible. Cette période d'attente, marquée par la suspicion, peut entraîner des excès qui ne sont bons pour personne : ni pour la réputation de l'établissement ni pour son personnel ni même pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Même s'il est difficile d'établir les responsabilités de l'asbl, il est clair que des sommes importantes ont transité par le compte de M. Benozzi. Là est la racine du problème.

**M. Stéphane Hazée** (ECOLO). – J'avais intitulé ma question, « issue des procédures en cours », dans l'espoir de connaître la fin de cette saga, mais j'ai fait preuve d'un optimisme immo-déré.

Même si la procédure disciplinaire a été immédiatement suspendue en application du décret, elle reste pendante et c'est un signal important.

Monsieur le ministre, je regrette toutefois que vous n'ayez pas donné les raisons pour lesquelles les mesures d'ordre avaient peu de chance d'aboutir. C'est dommage car en attendant, comme vous l'avez dit vous-même, il y a des risques de dégâts collatéraux sur l'image de l'établissement et sa situation interne.

Par ailleurs vous ne m'avez pas répondu sur l'organisation prochaine des élections dans ce contexte de tension. La communauté scolaire est divisée, ce qui n'est profitable à personne.

L'envoi d'un commissaire du gouvernement afin d'organiser, pour cette élection de directeur de catégorie, un débat équitable et apaisant m'aurait semblé être une bonne initiative. Ce n'est bien sûr qu'un élément dans la vie de l'école, mais il a son importance puisque cette élection est la conséquence de la démission du directeur-président qui occupait également la fonction de directeur de la catégorie.

Enfin, l'argument du caractère extérieur de l'asbl par rapport à la haute école, doit être fortement nuancé, même s'il est juridiquement imparable. D'autant que cette asbl entretient des liens étroits avec l'école, elle y est accueillie, elle y a déployé des activités. Le directeur-président y jouait un rôle important quand votre administration a découvert le problème. Nous reviendrons certainement sur ce sujet qui est loin d'être clos.

**M. Jean-Luc Crucke** (MR). – Tout cela est très juridique : une procédure disciplinaire suspendue

par une procédure pénale. Le pénal tient le civil en état ! Le droit a ses vertus que la vertu ignore parfois...

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Ce n'est pas un principe général, c'est une règle absolue du statut. Le disciplinaire n'est pas tenu en état par le pénal.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Monsieur le ministre, c'est conforme à l'esprit, à la loi et à la règle. On ne peut vous faire aucun reproche. Je vous invite néanmoins à la vigilance. Nous avons connu un cas semblable avec un détournement du même ordre. Il a fallu attendre dix ans pour que l'affaire passe devant le tribunal correctionnel et dans l'urgence pour éviter la prescription ! J'espère que ce scénario ne se répétera pas. Les conseils de la Fédération Wallonie-Bruxelles vous ont recommandé de ne pas prendre de mesure d'ordre. En dépit du caractère procédural, juridique et parfois confidentiel des rapports entre un ministre et ses conseils, pourriez-vous nous communiquer cet avis pour nous permettre de répondre à ceux qui nous interpellent ?

#### 1.7 Question de **M. Stéphane Hazée** à **M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Passerelles entre hautes écoles et universités »

**M. Stéphane Hazée (ECOLO)**. – Monsieur le ministre, après les discussions sur la réforme de l'enseignement supérieur, je souhaiterais aborder avec vous la question de l'accès aux formations de master pour les étudiants titulaires d'un diplôme de bachelier obtenu en haute école. D'après la législation, de nombreux étudiants dans ce cas doivent passer par une année préparatoire condensant l'essentiel des cours dispensés dans la formation de bachelier universitaire. Cette contrainte découle de la différence entre les formations de bachelier en haute école et en université. Celui qui sort d'une haute école a déjà une valeur pour le marché de l'emploi alors que la formation dispensée par l'université est considérée comme une simple étape vers un diplôme de master.

Cette année communément appelée « passerelle » a pour effet rédhibitoire de rallonger d'un an les études de celui qui a fait le choix de la haute école. Cette année supplémentaire représente un coût pour l'étudiant et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles mais cela n'empêche pas bon nombre d'étudiants de suivre cette voie. Il importe de garantir à ces étudiants un accès à l'université digne de ce nom. Si nous comprenons la né-

cessité de mettre en œuvre des programmes spécifiques pour réaliser cet objectif, nous nous interrogeons néanmoins sur la pertinence de devoir passer par une année complète. Certaines universités françaises n'ont pas cette exigence, ce qui pousse de nombreux étudiants à aller y suivre leur formation de master.

Que pensez-vous de cette situation ? Lors de la table ronde de l'enseignement supérieur organisée il y a bientôt trois ans, certains participants avaient évoqué le remplacement du stage par des cours à l'université en vue d'entrer ensuite en master sans prolonger leur cursus. Il avait été convenu de réunir un groupe de travail afin d'approfondir le sujet. Qu'en est-il advenu ? Envisagez-vous d'ouvrir ce dossier avant la fin de la législature ? Quelles pistes privilégiez-vous ?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Le système de passerelles imaginé en 2005 a débouché en 2006 sur un arrêté fixant les conditions auxquelles un étudiant qui ne suit pas de cours à l'université peut suivre un cours de master universitaire. Trois procédures ont été définies. Suivant son origine académique, l'étudiant accède à la première année de master à condition de réussir une année préparatoire ou un examen de vérification des matières acquises. La troisième voie est la voie directe au cours de laquelle quinze crédits complémentaires peuvent, le cas échéant, lui être imposés.

Ces dispositions ne visent pas seulement le passage d'une haute école à une université mais aussi le passage du type de bachelier professionnalisant vers la première année de master, c'est-à-dire également en haute école. Un arrêté similaire existe donc aussi pour les hautes écoles. Ces dispositions ont été modifiées à de multiples reprises depuis 2006, y compris sous cette législature et je pense que cela n'est pas fini. Les deux dernières procédures s'enrichissent chaque fois de sorte que la volonté exprimée par les participants à la table ronde a été entendue par les autorités académiques.

Toutefois, l'évolution en cours en France et dans le Nord de notre pays doit retenir notre attention. L'année préparatoire peut être un frein d'ordre financier dans le cursus de certains jeunes. Je suis prêt à aborder cette question à la faveur de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur. Nous pourrions éventuellement créer une quatrième filière dans laquelle les années préparatoires ne seraient pas imposées d'office de façon à ne pas décourager des étudiants tout à fait capables mais financièrement démunis.

**M. Stéphane Hazée (ECOLO)**. – Monsieur



le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous ouvrez la porte à une réflexion sur l'accès à l'enseignement supérieur et le développement des compétences. J'espère que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réforme de l'enseignement supérieur.

**1.8 Question de Mme Zakia Khattabi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Suivi de la réforme des allocations des études »**

**Mme Zakia Khattabi (ECOLO).** – Monsieur le ministre, nous avons déjà parlé de nombreuses reprises de la réforme du système des allocations d'études prévue sous cette législature par la déclaration de politique communautaire. Pour rappel, cette réforme vise un certain nombre de simplifications et d'extensions des mécanismes existants. Par ailleurs, le Conseil supérieur des allocations d'études vous a soumis il y a quelques temps déjà une série d'améliorations techniques du système.

Lors du débat thématique organisé en séance plénière le 14 novembre, vous rappeliez que le gouvernement avait débloqué 1,2 million d'euros pour permettre le traitement informatique des demandes introduites par les étudiants. Nous pouvons en nous réjouir et espérer que cet investissement permettra le traitement des demandes dans les délais légaux.

J'aimerais en savoir plus sur l'état d'avancement de la réforme sur les autres points prévus dans la déclaration de politique communautaire et proposés par le Conseil supérieur des allocations d'études.

Vous avez déjà confirmé votre collaboration avec le ministère des Finances pour la transmission des avertissements-extraits de rôle. L'octroi automatisé des allocations était prévu dans notre accord de majorité. Le traitement des demandes et les procédures pour les étudiants concernés seraient facilités par cette automatisation. Avez-vous avancé sur cette hypothèse ?

Il était également prévu d'adapter les allocations aux surcoûts liés au handicap, d'étendre « l'année joker » à la totalité du cursus et de maintenir les allocations aux étudiants effectuant une année d'études à l'étranger. Avez-vous progressé dans ces dossiers ?

Nous avons discuté le 29 mai dernier de la problématique des étudiants navetteurs quelque peu délaissés. Une étude statistique, attendue avant les vacances d'été, devait analyser ce phénomène peu appréhendé par le dispositif actuel.

En effet, ces étudiants ne reçoivent qu'une allocation forfaitaire de 37 euros, montant non indexé depuis 1993.

Vous disiez alors être ouvert à une révision du système afin de moduler cette somme en fonction des distances parcourues ou des frais réels encourus par l'étudiant pour ses déplacements entre le domicile et le lieu d'études. Avez-vous entre-temps reçu l'indicateur statistique ? Dans l'affirmative, quelles modifications envisagez-vous ?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Madame, votre question me permet de faire le point sur les différentes mesures présentées au gouvernement et prévues dans un projet d'arrêté.

J'ai proposé d'adapter le montant de l'allocation forfaitaire à 37 euros pour les étudiants qui utilisent les transports en commun.

J'ai également proposé une adaptation des règles en matière d'allocations d'études permettant d'étendre « l'année joker » à l'ensemble des années d'études dans l'enseignement supérieur. Jusqu'à présent, un étudiant de l'enseignement supérieur n'avait droit à cette année qu'en cas d'échec pendant le premier cycle. Désormais, à la suite de la proposition que j'ai présentée au gouvernement, cette possibilité devrait être étendue à l'ensemble des années d'études. Un étudiant qui échouera pour la première fois au cours de son master pourra garder son allocation s'il se maintient dans les conditions l'année suivante.

Près de deux mille étudiants pourront bénéficier de cette mesure qui témoigne de notre volonté de démocratiser l'enseignement supérieur. Je porte ce souhait depuis ma prise de fonction en 2009. Ce dispositif s'inscrit dans un paquet de mesures, comme la gratuité du minerval et du support de cours pour les étudiants boursiers, la diminution du minerval intermédiaire et le gel du minerval pour l'ensemble des étudiants.

Comme vous l'avez rappelé, j'ai également consacré 1,2 million d'euros pour informatiser les demandes d'allocations d'études afin que le traitement de ces dossiers soit accéléré et permette aux bénéficiaires d'être rapidement dans la situation légale à laquelle ils peuvent prétendre.

La mise en place de la plate-forme d'informatisation des allocations d'études devrait permettre à terme d'automatiser le système d'octroi des allocations d'études. Toutefois, il existe des règles drastiques en matière de protection de la vie privée. Aujourd'hui, l'obtention des avertissements-extraits de rôle n'est pas encore automatisée. Les demandeurs doivent donc les communiquer eux-

mêmes. Une telle automatisation nécessite l'accord du ministère des Finances.

Une autre difficulté réside dans la détermination de la personne fiscalement responsable de l'élève, voire de l'étudiant, ce qui nécessite un accès automatisé à la composition des ménages qui relève de la compétence du ministre de l'Intérieur. Des démarches sont également entreprises en ce sens.

En plus de quelques dispositions techniques, le nouveau dispositif clarifiera les règles sur le revenu cadastral et permettra aux étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale d'être pris en compte dans le dispositif d'octroi des allocations d'études.

En ce qui concerne les règles liées au revenu cadastral, je rappelle qu'à la suite d'une jurisprudence établie par le Conseil d'appel des allocations d'études, mon prédécesseur avait pris une injonction suspendant l'application de la mesure. J'ai prolongé cette injonction en attendant une solution structurelle. Ma proposition visant à répondre aux remarques du conseil d'appel, les autres règles sur le revenu cadastral seront à nouveau d'application dès la rentrée académique prochaine.

Le nombre d'étudiants ou d'élèves majeurs qui poursuivent l'enseignement en bénéficiant personnellement de l'aide des centres publics d'action sociale est important. Jusqu'à présent, les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale n'étaient pas mentionnés dans la réglementation et une solution administrative avec l'octroi d'allocations provisoires et une régularisation ultérieure était pratiquée. Afin de clarifier cette situation, il est proposé d'accorder une allocation d'études sous forme d'un forfait non révisable à l'étudiant bénéficiant du revenu d'intégration sociale à la date du 15 octobre de l'année où il poursuit ses études.

Cette nouvelle réglementation permettra un traitement plus rapide des dossiers par l'administration et permettra aux étudiants de mener plus facilement leur projet en leur donnant dès le début de l'année les moyens nécessaires pour compléter les montants accordés par les centres publics d'action sociale qui ne tiennent pas compte des coûts spécifiques des études.

Enfin, l'étudiant obtiendra le statut d'interne, c'est-à-dire de « koteur », dès qu'il aura un contrat de bail pour au moins trois mois. Ce dispositif tient compte d'une facette de la mobilité étudiante lorsqu'un séjour à l'étranger est effectué via des programmes d'échanges.

**Mme Zakia Khattabi (ECOLO).** – Monsieur

le ministre, je vous remercie pour ces bonnes nouvelles et pour votre réponse détaillée. Je la relirai attentivement car certains éléments m'apparaissent encore flous.

La question de la collaboration avec le ministre des Finances et du respect de la vie privée a déjà obtenu réponse dans d'autres dossiers. Le groupe de travail trouvera certainement un moyen d'assurer une automaticité!

Je me réjouis d'un forfait non révisable pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, mais je serais curieuse d'en connaître le montant.

Je reviendrai sur chaque disposition que vous proposerez dans le texte que vous nous soumettez.

#### **1.9 Question de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Financement différencié »**

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – Monsieur le ministre, lors de discussions antérieures, vous nous aviez dit avoir commandé à l'ULg, aux Facultés Saint-Louis et à l'UMons une étude inter-universitaire sur le financement différencié de l'enseignement supérieur. Vous devriez avoir reçu les conclusions de ce travail qui pourraient se révéler intéressantes dans notre débat sur l'évolution de l'enseignement supérieur, qu'elles soient d'ordre budgétaire ou structurel.

Pouvez-vous faire le point sur cette recherche? Quelles solutions sont préconisées? En d'autres termes, quelles sont les voies suggérées par les chercheurs?

Cette étude préconise-t-elle de tenir compte de paramètres plus spécifiques aux étudiants, comme leur situation sociale? Comptez-vous vous appuyer sur cette étude afin d'œuvrer à une réforme du financement de l'enseignement supérieur? Une telle réforme s'avèrerait probablement nécessaire, parallèlement à celle, concertée, du paysage de l'enseignement supérieur, comme nous le soulignons tant en commission qu'en séance plénière.

Afin d'élargir le débat, ne serait-il pas intéressant d'entendre ces chercheurs nous présenter leurs conclusions?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Monsieur de Lamotte, vos questions sont toutes pertinentes mais quelque peu prématurées. C'est en effet au tout début de 2013 que nous attendons le rapport des trois universités. Nous en examinerons alors

ensemble le contenu. Je vous enverrai un signal dans la foulée.

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – Monsieur le ministre, je suis liégeois mais j’ai parfois une ardeur d’avance! J’attendrai donc l’année prochaine.

**1.10 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, intitulée « Voyage ‘économique’ en Australie »**

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le ministre, la semaine passée, vous avez participé à une mission économique princière en Australie en compagnie de représentants d’entreprises wallonnes, PME ou grands groupes. Vous y étiez aussi présent comme ministre de l’Enseignement supérieur.

De nombreux projets de coopération ont été mis en avant, comme la signature de *Memorandum of understanding* entre l’université de Liège, l’UCL et la Curtin University à Perth, ou le partenariat avec la Faculté agronomique de Gembloux qui porte notamment sur la recherche en matière de sécurité alimentaire.

Quel est votre sentiment sur cette mission? Quels sont les autres projets mis en place par nos universités en Australie? Quels seront les budgets accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le développement de ces projets?

Lors de la mission au Vietnam, vous aviez précisé : « La participation universitaire dans une mission aujourd’hui signifie une présence économique dans quelques années. » Des projets économiques ont-ils déjà découlé de partenariats plus anciens entre des universités belges et australiennes, ou sommes-nous aux prémices de ce développement? Comment comptez-vous les stimuler?

Enfin, évoquant les échanges entre universités, vous ajoutiez : « De nombreux étudiants ont montré un intérêt important pour notre offre académique. Notre environnement multilingue et ouvert, au cœur de l’Europe et à proximité des grandes institutions européennes et internationales, offre une plus-value qui peut se révéler décisive dans le choix des étudiants. »

Ce sentiment est-il présent aussi chez les étudiants australiens? Sont-ils nombreux à vouloir venir étudier chez nous? Si oui, l’afflux qui pourrait naître de ces différentes missions va-t-il engendrer des coûts supplémentaires?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur. – La mission princière en Australie – qui se poursuit actuellement en Nouvelle-Zélande – et à laquelle participaient pratiquement toutes nos universités, a été fructueuse. En effet, douze nouveaux accords ont été signés entre nos universités et les institutions australiennes, ce qui double presque le nombre d’accords formels qui passent de treize à vingt-sept. Les universités présentes étaient l’UCL, l’ULB, l’ULg et l’UMons.

Plusieurs objectifs avaient été fixés par la Commission interuniversitaire des relations internationales. Il s’agissait de transformer les collaborations scientifiques existantes en accords de mobilité, de codiplômations et de co-tutelles – vu l’absence d’un accord de reconnaissance mutuelle des diplômes d’enseignement supérieur entre l’Australie et l’Union européenne –, de formaliser des collaborations existantes, de valoriser l’attractivité de nos universités et d’impliquer des universités dans des partenariats européens.

Au regard de ces intentions, nous pouvons donc affirmer que la mission a été un succès.

À Perth, les universités de Liège, Mons et Louvain ont chacune signé un accord avec l’Université de Curtin et l’UCL a conclu un accord avec l’Université de Western Australia. Un déjeuner a également été organisé afin de promouvoir l’attractivité de nos universités et de renforcer les coopérations.

À Sydney, les contacts furent également intéressants avec les universités de Sydney, de Macquarie et du Queensland. Les universités de Liège et de Bruxelles ont toutes deux signé un accord avec l’université du Queensland. L’UCL a pour sa part conclu un accord avec l’université de Macquarie. Nous avons par ailleurs rencontré l’ensemble des représentants universitaires ainsi que la ministre de l’Enseignement supérieur de la Nouvelle-Galles du Sud.

À Canberra, une visite a été organisée à l’Australian National University et des accords sur des projets de recherches et de publications conjointes avec l’ULg et l’UCL ont été signés.

Enfin, la mission s’est achevée par une visite à l’Université de Melbourne et a débouché sur la signature de nouveaux accords avec l’UCL et l’ULB.

*A priori*, la Fédération Wallonie-Bruxelles n’avait pas fixé l’Australie comme pays prioritaire dans le cadre de la coopération bilatérale. Dès lors, elle n’a engagé que très peu de financements dans les projets avec ce pays.

Cependant, nos contacts ont révélé une réelle

volonté de renforcer ces collaborations car elles permettent à la Belgique de se positionner sur un continent très porteur. À plusieurs reprises, j'ai d'ailleurs sensibilisé les autorités officielles en ce sens au cours de la mission.

La collaboration des universités, des centres de recherche et des entreprises est aujourd'hui essentielle, notamment dans les domaines de l'innovation et de progrès en termes de recherche et de développement. À titre d'exemple, je citerai l'UCL qui, lors de la mission, a signé un *Memorandum of understanding* pour un projet de recherche avec l'entreprise australienne Cochlear, leader mondial dans le secteur des implants auditifs, également installée en Belgique.

Cochlear souhaite encore améliorer son modèle et l'adapter aux normes européennes. Sa collaboration avec l'UCL permettra à cette entreprise d'être toujours plus à la pointe dans le secteur de niche qu'elle occupe et à nos équipes universitaires de se frotter au niveau le plus élevé de la technologie des implants auditifs. Nos universités ont bien compris l'avantage de participer à une mission économique et d'être associées aux rendez-vous fixés par le programme princier. Elles peuvent sans conteste apporter une plus-value précieuse aux entreprises concernées.

Les étudiants australiens méconnaissent les opportunités qu'offre notre enseignement. Leur présence en Belgique est donc relativement faible. Les activités organisées pendant notre séjour ont cependant permis aux universités partenaires de mieux discerner les atouts de nos établissements. En revanche, de plus en plus d'étudiants belges souhaitent se former en Australie. Ce pays compte trente-neuf universités et a développé un modèle d'enseignement caractérisé par une organisation pédagogique pragmatique et de qualité, une flexibilité entre la formation professionnelle et le cursus étudiant ainsi qu'un état d'esprit unique.

L'éducation tertiaire est un service très développé en Australie puisqu'il s'agit de sa quatrième source de revenus étrangers. Les ressortissants étrangers représentent de vingt à vingt-cinq pour cent de la population estudiantine de ses universités. L'offre d'enseignement de ce pays est d'ailleurs devenue un véritable produit d'exportation.

Nous avons beaucoup à apporter, notamment aux étudiants qui suivent des cycles complémentaires et où la collaboration et le *know how* reconnu par nos universités présente un réel intérêt de développement collectif.

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** –

Monsieur le ministre, je vous félicite pour cette mission dont j'ai eu beaucoup d'échos favorables. Pour l'occasion, vous étiez accompagné par plusieurs recteurs. Nos universités participent désormais systématiquement à ce type de missions, ce qui est bien entendu encourageant et montre l'intérêt d'une symbiose entre l'activité économique, la recherche, le développement et l'innovation. Nous pouvons également féliciter la Commission interuniversitaire des relations internationales d'avoir si bien identifié les objectifs, ce qui a permis la réussite de cette mission.

**1.11 Question de Mme Olga Zrihen à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Interactions entre marché du travail et universités »**

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Monsieur le ministre, partant de constats simplistes sur la notion d'accès à notre enseignement supérieur et les différences de débouchés entre les filières, le professeur Hindriks, membre du désormais célèbre *think thank Itinera Institute*, préconise de mieux informer les étudiants à l'entrée de l'enseignement supérieur et de privilégier les filières en pénurie.

Je puis admettre l'idée que les jeunes s'engagent dans des études supérieures afin d'obtenir un travail mais je ne peux que m'opposer à la proposition de réguler les flux entrants en fonction des pénuries constatées et de détourner les jeunes de filières qu'ils choisiraient soi-disant par hasard pour les orienter vers d'autres filières prétendument plus porteuses.

Mon credo est clair. La liberté d'enseignement est la garantie pour l'étudiant qu'il pourra choisir en âme et conscience une filière de formation qui l'agrée et qui participera à son développement humain, intellectuel et social.

Pour alimenter les filières en pénurie, nous avons déjà pris connaissance de vos différentes initiatives afin de susciter le goût et l'envie, notamment pour les carrières scientifiques.

Dans son « état des lieux des rapports entre enseignement supérieur et croissance », le professeur Hindriks préconise d'abaisser les coûts d'inscription dans les filières en pénurie sous prétexte que chez nous la loi de l'offre et la demande ne fonctionne pas. Il reconnaît volontiers que son application voudrait que les salaires de diplômés dans une branche en pénurie, les ingénieurs industriels par exemple, augmentent. Toutefois, le salaire ne joue pas le rôle de régulateur espéré.

Pour promouvoir l'excellence, cet auteur prône également une plus grande sélection. Il propose une politique volontariste de mixité sociale via un mécanisme de prêt étudiant garanti par l'État et remboursable à la fin des études.

Je tiens à souligner que ces modèles prétendument sociaux proviennent du monde anglo-saxon où les inégalités sociales sont bien plus marquées et creusées, notamment à cause de telles mesures. Ce sont des modèles élitistes qui ne visent qu'à réduire l'accès aux meilleurs pour augmenter l'excellence de quelques points.

Quel est votre regard sur ces réflexions qui se multiplient sur notre modèle d'enseignement supérieur ? Comment analysez-vous ces propositions d'accès à l'enseignement supérieur ?

Sans douter de votre volonté de rendre l'enseignement supérieur accessible à tous, que pourrait-on encore faire pour informer et inciter davantage les jeunes à se lancer de leur plein gré avec plaisir et bonheur dans les filières distinguées et porteuses d'emploi ?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Madame Zrihen, je partage largement votre credo et votre analyse. Une planification trop simpliste des besoins n'est pas sans rappeler les dérives de certaines politiques championnes de plans quinquennaux. Les membres d'Itinera ne souhaiteraient probablement pas adhérer à ce type de modèle.

Je voudrais également évoquer une situation concrète dont nous sommes victimes. La planification de l'offre médicale démontre par l'absurde qu'il est impossible de connaître à moyen et long terme les besoins réels de diplômés.

Je vous rejoins également dans vos critiques des autres mesures proposées, en particulier toutes les techniques d'ajustement des droits d'inscription aux coûts réels des études et aux perspectives de retour économique avec des systèmes de prêts contingents. Elles ont montré qu'elles ne font qu'accroître les inégalités sociales plutôt que de renforcer la mixité.

Dois-je vous rappeler que les États-Unis et le Canada envisagent d'abandonner ces mesures, pourtant traditionnelles chez eux et presque symboliques de leur système économique ? Les difficultés de remboursement des diplômés, même ceux ayant trouvé un travail en relation avec leur formation suite à l'abaissement progressif du niveau de leur pouvoir d'achat réel, en sont la cause.

Pour terminer sur une note constructive, je souhaite développer l'information aux étudiants

sur les perspectives professionnelles à l'issue de leurs études. Sur cette question, je peux rejoindre en partie la proposition d'Itinera. Il me semble en effet utile et intelligent de les mettre en condition de faire un choix adulte en pleine connaissance de cause.

Or aujourd'hui, les taux d'emploi par diplôme dans les cinq ans de la fin des études ne sont pas disponibles. De même, les listes de débouchés potentiels sont fournies par les établissements dans un esprit de publicité, de chasse à l'étudiant, plutôt que sur la base neutre et objective de l'adéquation entre profils de compétences et les métiers indiqués.

Ce souhait a largement été exprimé durant la table ronde. Nous y travaillerons dans le cadre de la future réforme du paysage de l'enseignement supérieur, car une telle information ne peut se construire que s'il existe une structure unique réunissant tous les établissements.

**Mme Olga Zrihen (PS)**. – L'investissement dans l'enseignement supérieur est fondamental. Quand je vois la capacité des « chasseurs de têtes » à débaucher nos jeunes universitaires en fonction de leurs compétences et de leur potentiel plutôt qu'en fonction des options qu'ils ont choisies, je crois que nous sommes sur le bon chemin.

#### 1.12 Question de Mme Malika Sonnet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Situation des étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration étudiant »

**Mme Malika Sonnet (PS)**. – Monsieur le ministre, l'accessibilité et la qualité de notre enseignement supérieur sont primordiales parmi les choix politiques qui ont accompagné sa massification.

Les pouvoirs publics ont ainsi créé plusieurs structures visant à soutenir les jeunes désireux d'entreprendre des études, quelle que soit leur situation financière. Ainsi, le décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur fut, sous votre impulsion, un nouveau progrès. Nous pouvons également mentionner les diverses augmentations des allocations d'études qui ont caractérisé les exercices budgétaires depuis votre arrivée à la tête de ce ministère.

Cependant, certains s'émeuvent avec raison de la situation disparate des étudiants bénéficiant aujourd'hui de l'aide sociale des centres publics d'action sociale. Car ce sont les plus précarisés qui subissent de plein fouet les effets de la crise écono-

mique. Ainsi, en plus de bénéficier des aides prévues dans le décret sur la gratuité et la démocratisation et de celles des services sociaux des institutions, plus de sept mille jeunes bénéficient en Fédération Wallonie-Bruxelles d'un revenu d'intégration étudiant.

Cette aide octroyée par le centre public d'action sociale au jeune qui souhaite commencer ou poursuivre des études semble l'être de façon peu homogène. La disparité de traitement des demandes serait fonction de la gestion du CPAS.

Il faut rappeler que, depuis le début de cette législature, nombre de mesures sociales ou à visée sociale ont été prises, que ce soit dans le décret relatif à la gratuité, par la revalorisation des allocations et bourses d'études, dans les projets de référentiels méthodologiques communs pour l'aide sociale ou encore dans le projet d'informatisation des demandes d'allocations d'études. Toutes ces décisions furent vôtres et vont dans le sens d'un projet social qui ne veut laisser personne sur le bord du chemin de la formation supérieure.

Aujourd'hui, au cœur de la crise et devant certaines critiques, il s'agit de faire le point sur ces dispositions qui visent à davantage d'efficacité et d'uniformité dans l'octroi d'une aide sociale à certains jeunes.

Consciente que l'aide sociale n'entre pas dans votre champ de compétences ministérielles, il me semble toutefois opportun de vous interroger sur l'application du référentiel méthodologique déjà présenté devant cette commission.

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – En décembre 2011, le gouvernement prenait la décision, sur ma proposition, d'accorder une subvention à l'Association des villes et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale d'une part, et à la Fédération des CPAS de l'Union des villes et communes de Wallonie, d'autre part.

Cette subvention était destinée à réaliser un référentiel méthodologique commun aux centres publics d'action sociale sur la question de l'aide sociale accordée aux étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle devait également permettre aux deux associations d'organiser un colloque pour assurer la diffusion de ce travail.

Le rapport de cette étude vient d'être déposé à mon cabinet, conformément aux délais convenus. Le colloque devant permettre de débattre sur ce référentiel méthodologique aura lieu début décembre.

S'il est prématuré de me prononcer sur les

suites concrètes qui seront données à ces outils, je confirme ma préoccupation sur la situation précaire d'un certain nombre de jeunes étudiants qui fréquentent notre enseignement supérieur et qui poursuivent leurs études grâce à l'aide publique, et sur la différence de traitement constatée entre les divers centres publics d'action sociale.

Madame Sonnet, c'est donc avec une attention toute particulière que je prendrai connaissance des conclusions de ce travail et des discussions la rencontre organisée en décembre. Je ne manquerai pas de vous en informer.

**Mme Malika Sonnet (PS)**. – Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses et reviendrai donc vers vous ultérieurement.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président**. – Les questions adressées à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, par M. Gilles Mouyard intitulée « Inscriptions en médecine dentaire », par M. Richard Miller intitulée « Pénurie d' instituteurs primaires », par M. Daniel Senesael intitulée « Classements internationaux des universités », par Mme Annick Saudoyer intitulée « Reconnaissance du master en alternance en génie analytique » et par Mme Sophie Pécriaux intitulée « Entrée des jeunes professeurs dans le métier » sont retirées.

Ceci termine l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 10 h 40.*